

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014

PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire . 9 Rue du Maréchal Juin . THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, LETOFFE, RAJAONARIVELO, Mmes GENERMONT, OSTER, MONTFORT, SMITS, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, ALLARD, Mmes DRELA, VANDENBROM, ENGELEN, DACQUIN, KONATE-MARTIN, MM. DAMIEN, POTET, SELIER, PILORGE, IODICE, CESCHINI, HAVEZ, LANGLET, LASCHAMP, BONNARD, BONNETON, TOULLIC, Mmes ZIRRELLI, CUZY, DAUMAS, BALITOUT, BOULEFROY, FOURE, GRANDJEAN, SALSO-GROSSHENNY

ETAIENT REPRESENTES M. RICARD avait donné pouvoir à Mme DRELA, M. COPPIN avait donné pouvoir à M. LETOFFE

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

Monsieur le Président, conformément à l'article L5211-6 et suivants du CGCT et à l'article L273-1 et suivants du code électoral a installé le Conseil Communautaire.

Madame ZIRELLI, la doyenne du Conseil Communautaire, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Monsieur LASCHAMP Jean-Luc, le plus jeune des membres du Conseil Communautaire.

➤ **Election du Président**

La Présidente donne lecture des articles L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir : le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil.

Monsieur Patrice CARVALHO est candidat.

Chaque délégué a remis, fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	3
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	37
➔ Majorité absolue	19

A obtenu :

Monsieur CARVALHO	TRENTE SEPT	37
-------------------	--------------------	----

Monsieur CARVALHO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Après que le Conseil Communautaire ait fixé à sept le nombre de Vice-Présidents, il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur CARVALHO, élu Président, à l'élection des 7 vice-présidents et de 16 membres du bureau.

➤ Election du 1er Vice-Président

Monsieur Jean-Guy LETOFFE est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	3
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	37
➔ Majorité absolue	19

A obtenu :

Monsieur LETOFFE	TRENTE SEPT	37
------------------	--------------------	----

Monsieur LETOFFE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election du 2ème Vice-Président

Madame Annie GENERMONT est candidate.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	1
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	39
➔ Majorité absolue	20

A obtenu :

Madame GENERMONT	TRENTE NEUF	39
------------------	--------------------	----

Madame GENERMONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installée.

➤ Election du 3ème Vice-Président

Monsieur Michel RAJAONARIVELO est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	5
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	35
➔ Majorité absolue	18

A obtenu :

Monsieur RAJAONARIVELO	TRENTE CINQ	35
------------------------	--------------------	-----------

Monsieur RAJAONARIVELO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election du 4ème Vice-Président

Monsieur Michel LANGLET est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	4
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	36
➔ Majorité absolue	19

Ont obtenu :

Monsieur LANGLET	TRENTE SIX	36
Madame DRELA	UNE	1

Monsieur LANGLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election du 5ème Vice-Président

Messieurs Jean-René PRUVOT et Patrick ALLARD sont candidats.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
---	----

→ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	6
→ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	34
→ Majorité absolue	18

Ont obtenu :		
Monsieur PRUVOT	QUATRE	4
Monsieur ALLARD	VINGT NEUF	29
Madame DRELA	UNE	1

Monsieur ALLARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election du 6ème Vice-Président

Monsieur Jackie TASSIN est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

→ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
→ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	6
→ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	34
→ Majorité absolue	18

A obtenu :		
Monsieur TASSIN	TRENTE QUATRE	34

Monsieur TASSIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election du 7ème Vice-Président

Monsieur Dominique PASTOT est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

→ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40	
→ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	4	
→ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	36	
→ Majorité absolue	19	
Ont obtenu :		
Monsieur PASTOT	TRENTE CINQ	35
Madame DRELA	UNE	1

Monsieur PASTOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election des membres du Bureau

Mesdames DRELA, GENERMONT, ZIRRELLI, SALSO GROSSHENNY, Messieurs RAJAONARIVELO, BONNARD, BEURDELEY, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, TOULLIC, DAMIEN, COPPIN, HAVEZ, CESCHINI, LASCHAMP, sont candidats.

A l'issue des premiers tours de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
➔ Majorité absolue	21

Ont obtenu :

↵ 1er membre - M. RAJAONARIVELO	(40 voix)
↵ 2ème membre - Mme DRELA	(40 voix)
↵ 3ème membre - Mme GENERMONT	(40 voix)
↵ 4ème membre - M. BONNARD	(40 voix)
↵ 5ème membre - M. BEURDELEY	(40 voix)
↵ 6ème membre - M. PASTOT	(40 voix)
↵ 7ème membre - M. PRUVOT	(40 voix)
↵ 8ème membre - M. FLAMANT	(40 voix)
↵ 9ème membre - Mme ZIRRELLI	(40 voix)
↵ 10ème membre - M. TOULLIC	(40 voix)
↵ 11ème membre - M. DAMIEN	(40 voix)
↵ 12ème membre - M. COPPIN	(40 voix)
↵ 13ème membre - M. HAVEZ	(40 voix)
↵ 14ème membre - M. CESCHINI	(40 voix)
↵ 15ème membre - Mme. SALSO GROSSHENNY	(40 voix)
↵ 16ème membre - M. LASCHAMP	(40 voix)

➤ Désignation des représentants au Conseil d'Administration d'Organismes extérieurs

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** :

☞ Conseil d'Administration OISE EST INITIATIVE

Titulaire

M. LETOFFE

Suppléant

M. BEURDELEY

☞ Collège de THOUROTTE Ë Conseil d'Administration

Titulaire

Mme GENERMONT

Suppléant

Mme VANDENBROM

👉 **Collège de RIBECOURT É Conseil d'Administration**

Titulaire

Mme SALSO GROSSHENNY

Suppléant

M. HAVEZ

👉 **Société d'Aménagement de l'Orise (SAO)**

Monsieur le Président rappelle que la SAO est une société publique locale d'aménagement (SPLA) créée en 2009. C'est une société anonyme dans laquelle 35 collectivités territoriales détiennent la totalité du capital.

Chaque collectivité locale actionnaire est représentée au Conseil d'Administration.

1 représentant pour le Conseil d'Administration : M. LETOFFE

1 représentant titulaire et un suppléant pour l'Assemblée Générale

Titulaire

Mme SALSO GROSSHENNY

Suppléant

M. LANGLET

➤ **Désignation des délégués aux Comités de Pilotage**

👉 **Conseil d'Administration du Pays Sources et Vallées**

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale du pays Sources et Vallées réunit l'ensemble des conseillers communautaires des trois Communautés de Communes ainsi que 60 membres du Conseil de Développement.

Le Conseil d'Administration est composé de 7 membres du Conseil de Développement et de 21 élus désignés par les trois Communautés de Communes (chaque communauté désigne 7 élus).

Le Conseil d'Administration désigne en son sein et pour une durée de deux ans les membres du bureau (3 membres issus du Conseil de Développement).

Les membres du bureau désignent en leur sein un président, 3 vice-présidents et un secrétaire.

A ce titre, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir désigner 7 représentants au Conseil d'Administration du Pays Sources et Vallées

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** :

<i>Monsieur Patrice CARVALHO</i>	<i>Monsieur Patrick ALLARD</i>
<i>Monsieur Jean Guy LETOFFE</i>	<i>Monsieur Jackie TASSIN</i>
<i>Madame Annie GENERMONT</i>	<i>Monsieur Dominique PASTOT</i>
<i>Monsieur Michel LANGLET</i>	

Comité de Programmation Leader +

Monsieur le Président précise que le comité de programmation LEADER Sources et Vallées a pour mission :

- initiative des propositions de programmation des projets LEADER,
- étude et réalisation des projets présentés en vue de leur financement par les fonds LEADER,
- établir et acter les propositions de modification de la maquette financière ou du plan de développement,
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés par les différentes mesures ainsi que l'évaluation à mi-parcours et le suivi financier,

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** trois représentants titulaires et 3 représentants suppléants

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<i>Monsieur Jean-Guy LETOFFE</i>	<i>Monsieur Michel LANGLET</i>
<i>Monsieur Jackie TASSIN</i>	<i>Madame Annie GENERMONT</i>
<i>Monsieur Dominique PASTOT</i>	<i>Monsieur Patrick ALLARD</i>

➤ **Formation des commissions**

Le Conseil Communautaire **DECIDE** les commissions suivantes :

- Développement économique, emploi et formation
- Habitat - cadre de vie
- Cohésion et solidarité territoriale
- Aménagement territorial, urbanisme et voirie
- Environnement
- Développement durable
- Tourisme, culture et sport

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire **DESIGNE** les membres de chacune des commissions, à savoir :

➤ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI et FORMATION**

Mesdames DRELA, GENERMONT, DAUMAS, SALSO GROSSHENNY, Messieurs RAJAONARIVELO, BONNARD, BEURDELEY, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, ALLARD, TOULLIC, SELIER, LETOFFE, HAVEZ, LASCHAMP

➤ **HABITAT - CADRE DE VIE**

Mesdames SMITS, OSTER, GENERMONT, ZIRRELLI, DACQUIN, BOULEFROY, SALSO GROSSHENNY, Messieurs RAJAONARIVELO, BEURDELEY, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, TOULLIC, LETOFFE, HAVEZ, LASCHAMP

➤ **COHESION ET SOLIDARITE TERRITORIALE**

Mesdames MONFORT, OSTER, GENERMONT, VANDENBROM, KONATE MARTIN, FOURE, Messieurs RAJAONARIVELO, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, ALLARD, TOULLIC, DAMIEN, HAVEZ, LANGLET, LASCHAMP

➤ **AMENAGEMENT TERRITORIAL, URBANISME ET VOIRIE**

Mesdames DRELA, GENERMONT, Messieurs RAJAONARIVELO, BONNARD, BEURDELEY, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, ALLARD, TOULLIC, DAMIEN, BONNETON, HAVEZ, CESCHINI, LANGLET, LASCHAMP

➤ **ENVIRONNEMENT**

Mesdames OSTER, GENERMONT, DACQUIN, BALITOUT, SALSO GROSSHENNY, Messieurs RAJAONARIVELO, RICARD, TASSIN, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, ALLARD, TOULLIC, HAVEZ, PILORGE, LASCHAMP

➤ **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Mesdames DRELA, GENERMONT, CUZY, Messieurs RAJAONARIVELO, BONNARD, TASSIN, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, ALLARD, TOULLIC, DAMIEN, HAVEZ, IODICE, LANGLET, LASCHAMP

➤ **TOURISME CULTURE et SPORT**

Mesdames GENERMONT, ENGELEN, ZIRRELLI, DACQUIN, GRANDJEAN, SALSO GROSSHENNY, Messieurs RAJAONARIVELO, RICARD, BONNARD, PASTOT, PRUVOT, FLAMANT, TOULLIC, POTET, HAVEZ, LASCHAMP

➤ **Election des membres aux commissions d'appel d'offres**

☞ **Commission d'appel d'offres permanente**

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
➔ Majorité absolue	21

Ont obtenu : 40 VOIX

Les membres titulaires	Les membres suppléants
- Jean René PRUVOT	1 ^{er} Michel LANGLET
- Francis PILORGE	2 ^{ème} Dominique CESCHI NI
- Liliane SALSO GROSSHENNY	3 ^{ème} Jean Luc LASCHAMP
- Jacky TASSIN	4 ^{ème} Christian TOULLIC
- Annie GENERMONT	5 ^{ème} Michel RAJAONARIVELO

☞ **Commission d'appel d'offres pour les déchets ménagers**

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 40
- ➔ Majorité absolue 21

Ont obtenu : 40 VOIX

Les membres titulaires	Les membres suppléants
- Jean René PRUVOT	1 ^{er} Colette ZIRRELLI
- Francis PILORGE	2 ^{ème} Sylvie SMITS
- Françoise DACQUIN	3 ^{ème} Jean Pierre DAMIEN
- Christian HAVEZ	4 ^{ème} Jacky IODICE
- Patrick ALLARD	5 ^{ème} Patrick POTET

☞ **Commission d'appel d'offres pour la desserte industrielle de RIBECOURT**

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 40
- ➔ Majorité absolue 21

Ont obtenu : 40 VOIX

Les membres titulaires	Les membres suppléants
- André BONNETON	1 ^{er} Michel LANGLET
- Dominique CESCHINI	2 ^{ème} Jackie TASSIN
- Christian TOULLIC	3 ^{ème} Dominique PASTOT
- Liliane SALSO GROSSHENNY	4 ^{ème} Patrick ALLARD
-Annie GENERMONT	5 ^{ème} Michel RAJAONARIVELO

☞ **Délégation de service public pour le bateau**

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 40
- ➔ Majorité absolue 21

Ont obtenu : 40 VOIX

Les membres titulaires	Les membres suppléants
- Corinne DAUMAS	- Colette ZIRRELLI
- Jean René PRUVOT	- Jean Pierre DAMIEN
- Françoise DACQUIN	- Claudine BOULEFROY
- Jacky TASSIN	- Christian HAVEZ
- Gérard FLAMANT	- Jean Yves BONNARD

➤ Indemnités des élus

Monsieur le Président rappelle que les articles L 5211-12 et R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les taux maxima des indemnités de fonction brutes du président et des vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre.

Ainsi, pour la Communauté de Communes des Deux Vallées, les indemnités sont fixées selon le barème des indemnités maximales des Présidents et Vice-Présidents pour les Communautés de Communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, soit 67,50 % de l'indice brut de référence 1015 pour le Président et 24,73 % de l'indice brut de référence 1015 pour les Vice-Présidents.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'indemnité des élus telle que présentée.

➤ Délégations du Conseil Communautaire au Président

Monsieur le Président rappelle l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Bureau Communautaire ou au Président et Vice-Présidents à l'exception des domaines expressément visés par la loi :

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau Communautaire et des attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire.

Pour faciliter le traitement des questions urgentes, il est proposé de faire usage des dispositions ci-dessous en donnant délégation au Président, à l'effet de :

1- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.

2- passer les contrats d'assurances ainsi que de accepter les indemnités y afférentes.

3- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

4- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

5- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

6- intenter, au nom de la Communauté de Communes des Deux Vallées, les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.

7- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 2 000 ”

8- autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les délégations proposées.

➤ **Signature d'une convention de groupement de achats avec la CCPN : vidéo guide Robert Louis Stevenson**

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes souhaite lancer une procédure de marché en 2014 par le biais d'un groupement de commande en vue de développer un parcours vidéoguidé sur le thème du patrimoine naturel et culturel de l'Oise.

L'objectif est de partager les coûts et de mutualiser les besoins avec ceux des autres Communautés de Communes du Pays de Sources et Vallées, membres du groupement de commandes.

Il est proposé à l'assemblée :

1/ d'approuver le projet de création d'une application mobile Pays de Sources et Vallées, interface commune à partir de laquelle les Communautés de Communes du Pays Noyonnais et des Deux Vallées pourront développer et proposer leur propre offre de parcours vidéoguidés,

2/ d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la Communauté de Communes des Deux Vallées en vue de la conception, de la production et du développement sur plateforme IOS et android d'une application mobile commune pour le Pays de Sources et Vallées,

3/ de désigner un représentant titulaire et un suppléant appelés à siéger, le cas échéant, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande, parmi les membres de la commission d'appel d'offres permanente,

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Titulaire
M. PASTOT

Suppléant
Mme SALSO GROSSHENNY

4/ d'autoriser le groupement ainsi constitué à lancer une consultation pour la conception, la production et le développement sur plateforme IOS et android d'une application mobile pour le Pays de Sources et Vallées,

5/ de désigner la Communauté de Communes du Pays Noyonnais coordonnateur du groupement de commandes, et à autoriser ainsi à organiser l'ensemble des opérations de sélection d'un ou des cocontractants et, plus largement, à être en charge de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la signature de cette convention.

➤ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : Evènementiels 2014 de la Cité des Bateliers

Monsieur le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'AESN pour les évènementiels de la Cité des Bateliers (mai 2014 à décembre 2014) selon le plan de financement énoncé ci-après :

Postes de dépenses	Montant en " TTC	Taux ETP : 87.5 " par agent / jour	Ratio / Jour frais de bâtiment
FRAIS D'ANIMATIONS		4 agents ETP par évènement	Soit 180" / jour
Nuit des Musées . 17 mai Bal des marinières Cie M. Lecoq Orchestre Cie du Tire Laine	2 698.00 " TTC 2 032.60 " TTC	700 " (2 jours : installation / accueil / désinstallation)	360 "
Test Bateau Promenade Eureka 24 au 30 mai & 12,13, 14 juillet	6 576.30 " TTC	3 500 " (10 jours : accueil / billetterie)	1800 "
Pardon de la Batellerie 5, 6 juillet Bateau promenade « Eurêka »	4 500.00 " TTC	700 " (2 jours : accueil / billetterie)	360 "
14 ^e Anniversaire - 20 juillet Festival Chés Wepes LPO 60 Elodie Toussaint Educatif Environnement Bateau Eurêka . 19 & 20 juillet	2 000.00 " TTC 350.00 " TTC 350.00 " TTC 200.00 TTC 3000.00 TTC	700 " (2 jours : installation / accueil / désinstallation)	360 "
FRAIS DE MATERIEL			
Exposition-Photos H2o W.Blahat (impression / cadres) mai à sept	1 400.00 " TTC	700 " (2 jours : installation / désinstallation)	360 "
Location matériel scénique Nuit des musées région Picardie	850.00 " TTC	700 " (2 jours : installation / désinstallation)	360 "
COMMUNICATION : 100 affiches et 2500 flyers par évènement + distribution	3 000.00 " TTC	700 " (2 jours : création / affichage)	360 "
TOTAL	26 956.90 " TTC	7 700 "	3 960 "
TOTAL dépenses	38 616.90 " TTC		

Recettes (financeurs et autofinancement)	Montant d'aide en Euros TTC	Montant d'ETP en Euros TTC	Montant du ratio/jour frais de bâtiment	% de financement (taux) de l'opération
AESN**	19 840.00 "			Env. 51 %
Autofinancement CC2V	4 960.90 "	7 700 "	3 960 "	Env. 43 %
Billetterie bateau prom.	2 156.00 "			Env. 6 %
SOUS TOTAL	26 956.90 "	7 700 "	3 960 "	
SOUS-TOTAL aides publiques	36 460.90 "			Env. 94 %
TOTAL recettes	38 616.90 "			100 %

**Assiette subventionnable AESN : 24 800.00 " (26 956.90 " . 2 156.00 " Billetterie bateau promenade)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention.

Questions diverses :

Madame OSTER demande si les commissions peuvent être repoussées à 18h30 voire 19h00.

Après discussion l'horaire des commissions est désormais fixé à 18h30.

Un planning des commissions sera envoyé dès que possible à chaque conseiller.

Monsieur CARVALHO rappelle que la revue du personnel et du matériel des Sapeurs-Pompiers sera organisée cette année à Pimprez le dimanche 13 juillet à 11h00.

La séance est levée à 22 H.20.

